



Dossier Surendettement

Par **Josse1225**, le **11/03/2021** à **10:14**

Bonjour j'ai deposer un dossier de surendettement qui a été recevable (04/03/2021) avec effacement des dettes suite à une liquidation judiciaire sur ma premiere societe j'ai tout perdu j'ai rencontrer a deux reprises des assistante social qui mon dit que je ne devait pas attendre le jugement de la luquidation judiciaire de la deuxième societe hors hier soir à 20h30 huissier est passer pour me deposer l'acte et j'ai été condamné a payer hors je n'ai plus et je n'ai droit a rien ma question est. Est ce que je peut deposer un deuxième dossier et est ce que cela ne va pas annuler mon premier dossier qui a ete recevable il y a 7 jours. Je suis complètement perdus et j'ai peur merci a bous

Par **youris**, le **11/03/2021** à **11:49**

bonjour,

il me semblait que la procédure de surendettement ne s'appliquait pas aux dettes professionnelles ?

mais je suppose que vous étiez caution des emprunts de vos sociétés ?

salutations